



en 10 ETAPES

**Guide pratique
pour les PME**

Edition 2020

ETAPE 1 : JE DECOUVRE

Comprendre ce qu'est une démarche RSE et quels sont les enjeux et les objectifs d'une telle démarche

ETAPE 2 : JE ME PREPARE

Organiser le cadre pratique de mise en œuvre d'une démarche RSE par l'application de la Charte RSE (moyens humains, planning,...)

ETAPE 3 : JE M'AUTO-EVALUE ET JE ME PROJETTE

Réaliser la première « auto-évaluation » pour identifier le niveau initial de mon entreprise et les actions à mettre en œuvre pour appliquer la Charte RSE

ETAPE 4 : J'ANALYSE LE CONTEXTE DE MON ENTREPRISE

Comprendre les enjeux auxquels est confrontée ma société, identifier les acteurs clés avec lesquels elle collabore pour définir une stratégie RSE cohérente

ETAPE 5 : JE DEPLOIE UNE DEMARCHE RSE

Prendre en compte l'ensemble des exigences de la Charte RSE pour mettre en œuvre une démarche RSE dans mon entreprise

ETAPE 6 : JE M'AUTO-EVALUE ET JE REAJUSTE

Réaliser une seconde « auto-évaluation » pour mesurer le niveau atteint par mon entreprise une fois les étapes 4 et 5 du présent guide réalisées

ETAPE 7 : JE FAIS APPEL A UN EVALUATEUR

Solliciter un évaluateur tierce partie pour définir le niveau atteint et obtenir la reconnaissance correspondante

ETAPE 8 : JE CAPITALISE LES RESULTATS D'EVALUATION

Prendre en compte les conclusions de l'évaluation réalisée lors de l'étape 7 pour lancer la dynamique d'amélioration continue

ETAPE 9 : JE PORTE LA DEMARCHE A LONG TERME

Définir ou ajuster les modes d'organisation de mon entreprise pour permettre d'animer, de suivre et d'améliorer la démarche RSE

ETAPE 10 : JE ME CHALLENGE ET JE VALORISE LA DEMARCHE

Découvrir comment approfondir les différents sujets abordés dans les étapes 4, 5 et 9 du présent guide

INTRODUCTION	4
ETAPE 1 : JE DECOUVRE	5
ETAPE 2 : JE ME PREPARE	7
Planning général / déploiement et évaluations	10
Synthèse des acteurs à mobiliser pour le déploiement d'une démarche RSE / Galaxie RSE	11
ETAPE 3 : JE M'AUTO-EVALUE ET JE ME PROJETTE	12
ETAPE 4 : J'ANALYSE LE CONTEXTE DE MON ENTREPRISE	15
COFIL #1 – Analyse du contexte	17
Groupe de Travail – Gestion documentaire	20
Groupe de Travail - Ecocartes	21
ETAPE 5 : JE DEPLOIE UNE DEMARCHE RSE	23
CAPITAL HUMAIN	25
COFIL #2 – Gestion du capital humain	27
Groupe de Travail – Développement du Capital Humain et outils associés	30
Groupe de Travail – Fiches de fonction et responsabilités RSE	31
ENVIRONNEMENT	32
COFIL #3 – Gestion environnementale	34
Groupe de Travail – Plan d'actions et bonnes pratiques environnementales	37
CLIENTS, CONSOMMATEURS, FOURNISSEURS	38
COFIL #4 – Gestion des relations clients / consommateurs / fournisseurs	40
Groupe de Travail – Relations fournisseurs et achats responsables	43
Groupe de Travail – Satisfaction clients	44
ANCRAGE LOCAL	45
COFIL #5 – Relations et partenariats locaux	47
Groupe de Travail – Planification des interactions locales	50
GOUVERNANCE	51
COFIL #6 – Performance RSE	53
Groupe de Travail – Stratégie et Politique RSE	55
COFIL #7 – Communication / Surveillance, mesurage et amélioration	56
ETAPE 6 : JE M'AUTO-EVALUE ET JE REAJUSTE	59
ETAPE 7 : JE FAIS APPEL A UN EVALUATEUR	61
ETAPE 8 : JE CAPITALISE LES RESULTATS D'EVALUATION	63
ETAPE 9 : JE PORTE LA DEMARCHE A LONG TERME	65
ETAPE 10 : JE ME CHALLENGE ET JE VALORISE LA DEMARCHE	67
RESSOURCES ET LIENS UTILES	69
BOITE A OUTILS RSE	70
REMERCIEMENTS	71



Chers adhérents « UNICEM entreprises engagées »,

Depuis 2017, l'association « UNICEM entreprises engagées » a développé pour ses adhérents une « Charte RSE ». Cette charte propose la mise en œuvre d'une démarche de progrès complète et transversale, prenant en compte l'ensemble des enjeux de la responsabilité sociétale et pouvant être déclinée dans toutes les entreprises, quelles que soient leur taille et leurs activités.

Pour faciliter l'application de cette charte, notamment au sein des TPE et PME, l'association a créé le guide « Charte RSE en 10 étapes - Guide pratique pour les PME ».

Ce guide propose une méthodologie pragmatique et opérationnelle de mise en œuvre de la Charte RSE « UNICEM entreprises engagées » ; il n'est pas un guide technique sur ce qu'est la RSE. Dans ce sens, il est organisé de façon à vous guider pas à pas, étape par étape, d'une première auto-évaluation jusqu'à l'évaluation finale, sur une période d'un an. Son utilisation est modulable et adaptable à votre entreprise en fonction de votre organisation et des actions que vous avez déjà menées en matière de RSE. L'utilisation de ce guide doit se faire en parallèle du référentiel « Charte RSE » correspondant à votre activité.

Dans le guide, vous sont proposés :

- Les modalités pratiques générales de déploiement d'une démarche RSE : qui mobiliser, comment s'organiser, quel planning suivre ?*
- Des COPIIL et des Groupes de Travail pour lesquels sont précisés les : Pourquoi ? Avec qui ? Avec quoi ? Quels livrables ? Comment ? Quels pièges à éviter ? Quels « Trucs et astuces ? »*
- Des outils pratiques issus de l'expérience concrète d'adhérents et de consultants ayant accompagné des entreprises dans la mise en œuvre de démarches de progrès ;*
- Des ressources pour mieux comprendre le contenu de la Charte RSE et l'implication d'une telle démarche pour le secteur de l'industrie minérale.*

L'équipe UNICEM entreprises engagées se tient à votre disposition pour vous accompagner.

BON TRAVAIL A VOUS !

ETAPE 1

JE DECOUVRE

Comprendre ce qu'est une démarche RSE et quels sont les enjeux et les objectifs d'une telle démarche



LA RSE ? QU'EST CE QUE C'EST ?

La RSE est l'intégration volontaire des préoccupations sociales et environnementales des entreprises à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes (Livre vert de la Commission européenne 18 juillet 2001). C'est « la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable ».

ENJEUX D'UNE DEMARCHE RSE POUR UNE ENTREPRISE DE L'INDUSTRIE MINERALE

1. Maîtriser les enjeux de la profession : sur l'ensemble des processus (y compris la santé-sécurité) anticiper les évolutions réglementaires et sociétales, prévenir et limiter les risques de pollution, d'accidents du travail, les risques juridiques et financiers, valoriser les savoir-faire de la profession ;
2. Valoriser l'ancrage territorial et mettre en valeur l'entreprise, la filière comme un acteur responsable apportant une valeur ajoutée au territoire grâce à sa contribution économique, sociale et environnementale ;
3. Innover : le renouvellement du regard porté sur l'activité est propice à faire émerger des solutions originales et créatrices de valeur ;
4. Promouvoir la RSE tout au long de la chaîne de valeur des entreprises en favorisant l'intégration de la RSE chez les fournisseurs et les clients des entreprises ;
5. Donner du sens : entreprendre une démarche RSE, c'est concilier un projet économique et des enjeux de développement durable. C'est construire le développement de l'entreprise dans le respect de l'homme et dans une logique de solidarité dans le territoire, entre les territoires, et intergénérationnelle. Cette perspective donne du sens à l'entreprise et à ses parties prenantes ;
6. Favoriser l'accès aux marchés responsables : répondre aux attentes des clients publics et privés pour des produits issus d'une exploitation responsable. De plus en plus d'acteurs publics ou privés intègrent des critères RSE dans leur politique d'achat afin de maîtriser leur impact environnemental, social et améliorer leur image. Entreprendre une démarche RSE cohérente facilite l'accès à ces marchés. Ces critères jouent un rôle prépondérant lorsqu'il s'agit de départager des candidats dont les offres qualité/prix sont souvent très proches.

Je contacte

UNICEM entreprises engagées pour :

- échanger sur mon projet
- obtenir les éléments nécessaires à la découverte de la Charte RSE et les outils disponibles

Je prends connaissance

- Du référentiel « Charte RSE » adapté à mon activité
- Des règles de fonctionnement UNICEM entreprises engagées
- Des supports de la formation « Mettre en place une démarche RSE grâce à la Charte RSE » (accessible sur mon espace adhérent UEE sur le site de l'UNICEM)

Je prépare

- Le périmètre d'application de la « Charte RSE » dans mon entreprise
- Les éléments nécessaires à mon adhésion que je communique à UNICEM entreprises engagées

ETAPE 2

JE ME PREPARE

Organiser le cadre pratique de mise en œuvre d'une démarche RSE par l'application de la Charte RSE (moyens humains, planning,...)



PREAMBULE

Le guide propose une méthode qui permet à toute entreprise, et notamment une TPE ou une PME, n'ayant jamais questionné et structuré sa politique RSE, de mettre en place une telle démarche. En fonction de l'auto-évaluation de l'étape 3 et de votre niveau réel de prise en compte des différents sujets RSE, vous pourrez adapter la séquence et l'organisation des Comités de Pilotage (COFIL) et des Groupes de Travail (GT) qui vous sont proposés dans ce guide.

NB 1 : les COFIL sont des étapes clés du déploiement de la démarche RSE ; en fonction de votre entreprise et de ses acquis, les GT peuvent, quant à eux, être adaptés en termes de contenu. Vous pourrez également ajouter d'autres GT en fonction de vos besoins.

NB 2 : tous les *documents utiles* mis à votre disposition par UNICEM entreprises engagées sont identifiés dans le présent guide ; leur *nom est souligné et en italique*.

1



NOMINATION D'UN « Pilote RSE »

Identifier la personne qui animera le déploiement de la démarche RSE. Ce « Pilote RSE » sera le référent pour les équipes, assurera le bon déroulement du planning de déploiement de la Charte RSE et organisera les COFIL et GT associés ; il sera l'interlocuteur d'UNICEM entreprises engagées et de l'évaluateur externe.

Savoir-faire :

- Connaissance et appétence pour les démarches de progrès
- Connaissances et appétence pour la RSE
- Bonne culture générale de l'entreprise
- Maîtrise de la gestion de projet
- Maîtrise des outils informatiques

Savoir-être :

- Capacité de mobilisation des équipes et d'animation de réunions
- Esprit critique
- Esprit d'analyse et de synthèse
- Capacité d'innovation
- Force de conviction
- Bienveillance
- Esprit d'équipe

Estimation du temps de mobilisation pour l'année de déploiement de la démarche RSE : entre 2 et 4 jours par mois en fonction de la structure de votre entreprise et de vos ambitions

La parole aux adhérents...

« Le directeur commercial est le pilote RSE pour l'entreprise. En l'absence de service Environnement / QSE, les différents projets comme la Charte RSE sont pilotés par la direction en fonction des sujets. La Charte RSE est pilotée par le directeur commercial pour deux raisons :

- de par sa fonction transversale il a une bonne connaissance de la société, de ses produits et de son fonctionnement
- par intérêt pour le sujet.

Le CODIR se réunit régulièrement pour faire le point de l'avancement du projet. Les actions sont menées par les responsables des différents services (production, commercial...)

SACAB, TPE familiale de 20 personnes engagée dans la Charte RSE depuis 2018

« L'animation de la Charte RSE a été confiée à la Responsable Foncier Environnement, également en charge du développement durable au sein de l'entreprise.

Pour l'animation de la démarche, un Comité de pilotage a été constitué. Il est composé des responsables sécurité, environnement, qualité, achats, RH et d'un représentant du métier des carrières (responsable maintenance). La direction est également partie prenante pour valider le plan d'actions.

Suite au 1er audit (janvier 2019), nous avons créé le Comité de pilotage et élaboré un plan d'action sur 3 ans (2020 - 2022) avec un calendrier de suivi. Nous essayons de réunir le comité de pilotage 2 fois par an pour faire un point d'avancement sur la démarche et le plan d'actions, dont une fois par an avec la direction. »

Le groupe Garandau est une ETI familiale de 660 salariés engagée dans la charte RSE depuis 2018